2007-05439/

FRSQ - Actualités

BULLETIN D'INFORMATION 9 MARS 1998

ÉTHIQUE

CONSENTEMENT DES PERSONNES INAPTES : LE FRSQ EN COMMISSION PARLEMENTAIRE

Le 25 février dernier, le FRSQ a présenté son mémoire à la commission parlementaire sur l'avant-projet de loi modifiant le Code civil en matière de recherche médicale. Les dispositions visées concernent l'expérimentation sur les personnes mineures ou majeures inaptes à exprimer leur consentement.

En résumé, le FRSQ affirme dans son mémoire que des standards élevés en éthique sont garants de qualité pour la recherche en santé. À cet égard, le FRSQ est favorable au renforcement du rôle des comités d'éthique proposé dans les amendements au Code civil et préconise une décentralisation des approbations ministérielles vers ces comités qui opèrent selon des normes rigoureuses tout en s'appuyant sur une meilleure formation des membres des comités d'éthique.

Le FRSQ s'engage à fournir les moyens et les instruments aux comités d'éthique œuvrant dans les établissements qu'il soutient financièrement afin qu'ils puissent effectuer l'examen des projets de recherche dans des conditions assurant le maintien des plus hauts standards.

Le FRSQ soutient que le conseil d'administration de chaque établissement doit assumer la responsabilité des activités de recherche dans ses murs et préconise la déclaration obligatoire de toute activité de recherche effectuée par son personnel sur des patients de son établissement.

Le FRSQ réclame, au nom de l'éthique, un assouplissement des règles de consentement pour les personnes majeures dont l'état d'inaptitude est permanent afin de ne pas les priver des possibilités de participer aux progrès et aux bénéfices du développement des connaissances.

RECHERCHE EN SANTÉ

Le dernier numéro de Recherche en santé, le magazine du FRSQ, est maintenant disponible sous la rubrique Publications. On y retrouve notamment un dossier sur le Réseau de recherche sur l'utilisation des médicaments.

CENTRES DE RECHERCHE

BARÈMES DE FINANCEMENT

Lors de sa dernière réunion, le conseil d'administration du FRSQ a adopté une résolution afin de reporter au 1er avril 1999 l'application des nouveaux barèmes de financement des centres de recherche, proposés l'an dernier et figurant au Prospectus 1998-1999. Cette décision est motivée par le fait que les crédits supplémentaires nécessaires à l'application de ces nouveaux barèmes ne seront pas disponibles en 1998-1999. Les bases du financement en vigueur en 1997-1998 seront donc reconduites en 1998-1999.

Par ailleurs, un comité aviseur sera constitué en avril prochain pour valider la base de calcul des barèmes proposés l'an dernier, à l'aide de simulations réalisées avec les plus récentes données du registre des centres de recherche. Le comité pourra, s'il le juge nécessaire, proposer des ajustements à la formule, sans en modifier les principes, de façon à éviter tout effet pervers qui pourrait découler de leur application.

Le bulletin FRSQ-Actualités est publié régulièrement par le Fonds de la recherche en santé du Québec (FRSQ) à l'intention des représentants de la communauté scientifique et des partenaires.

Toute correspondance peut être adressée à FRSQ-Actualités, Fonds de la recherche en santé du Québec, 550, rue Sherbrooke Ouest, bureau 1950, Montréal (Québec) H3A 1B9
Téléphone: (514) 873-2114 Télécopieur: (514) 873-8768
Courrier électronique: Communications@frsq.gouv.qc.ca
http://www.frsq.gouv.qc.ca